



## **PLENIERE DES 6 ET 7 DECEMBRE 2010**

### **RAPPORT « ENVIRONNEMENT ».**

#### ***Intervention de Véronique Bérégovoy, Vice-présidente au développement durable.***

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Face aux différents enjeux environnementaux, économiques et sociales dont la Région doit répondre, la politique en matière d'environnement et de développement durable s'appuie sur trois grands axes :

- Un axe autour de l'énergie
- Un second autour de la biodiversité
- Et le troisième autour de l'éducation à l'environnement

Ces trois axes sont le fil rouge des rapports que je vais vous présenter. Ils sont essentiels si on veut engager la conversion écologique de notre économie, si on veut développer notre région autour de projets respectueux de l'homme et de son environnement.

**Le premier rapport concerne les actions transversales qui consistent à sensibiliser, informer afin de développer les bonnes pratiques en matière d'éducation à l'environnement pour s'inscrire dans un développement durable de notre territoire.**

Il s'agit à travers le programme « eco-citoyenneté » de soutenir ceux qui travaillent à la réalisation d'outils et d'animation dans les domaines de la biodiversité du respect des écosystèmes de la gestion durable des milieux aquatiques et de la ressource en eau ainsi que tout ce qui s'identifie dans la lutte contre l'effet de serre : énergie, déchets et

déplacements. En complément de ce programme il est proposé tout au long de l'année des chantiers jeunes bénévoles travaillant dans le domaine de l'environnement.

Et bien évidemment, nous nous appuyons sur notre pôle de ressources régional sur l'environnement qu'est l'AREHN pour développer l'éducation à l'environnement auprès des jeunes mais aussi du grand public ainsi que des différentes collectivités et acteurs.

Dans cette démarche, nous soutenons les actions qui concrètement permettent d'intégrer une démarche de développement durable comme par exemple dans le domaine de l'urbanisme qui est un enjeu majeur de notre évolution en soutenant les approches environnementales de l'urbanisme.

**Le deuxième rapport concerne la politique des déchets des activités économiques.** La loi nous a donné comme compétence depuis 2002 la mise à jour du plan régional d'élimination des déchets dangereux produits dans notre région. Nous avons donc la responsabilité de le réactualiser d'ici 2012. De plus, nous porterons un intérêt particulier à la mise en œuvre du schéma régional des déchets dans le bâtiment et les travaux publics qui est aussi un axe prioritaire en terme environnemental.

**Le troisième rapport porte sur la qualité de l'air.** En séance plénière du mois de juin dernier, je vous ai présenté le plan régional de la qualité de l'air élaboré avec nos collègues de Basse-Normandie. Ce plan fixe les orientations visant à prévenir la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air. En 2011, il s'agira de le mettre en œuvre et pour cela un programme d'actions en lien avec le schéma régional du Climat, de l'air et de l'énergie sera élaboré.

**Le quatrième rapport est orienté sur la politique de l'eau,** enjeu majeur pour le développement durable de notre région. Préserver une eau de bonne qualité en mettant en place des politiques de prévention et non pas que curatives, maîtriser autant que possible les risques naturels ainsi que la gestion intégrée des zones côtières et estuariennes telles sont nos priorités dans ce domaine.

Pour cela, nous menons des actions maintenant depuis des années pour réduire les phénomènes de ruissellement, d'inondation et d'érosion. C'est dans ce cadre que nous soutenons depuis 10 ans les actions des syndicats des bassins versants. Il est essentiel de bien connaître les différentes problématiques de notre territoire dans ce domaine, il est aussi essentiel d'accompagner la réalisation de travaux qui favorisent les techniques d'hydraulique douce. Nous allons donc continuer dans ce sens et force est de constater qu'à l'occasion

des 10 ans d'existence des syndicats des bassins versants, créés à la suite de dramatiques inondations que nous avons tous en mémoire, cette politique répond à ces problématiques. Cependant, il est aussi important d'agir beaucoup plus en terme de prévention c'est-à-dire être très vigilant quand aux différents projets d'urbanisation, d'aménagements de zones d'activités ou d'infrastructures diverses ou variés. En effet, il est primordial d'en évaluer les impacts en terme environnementaux car même si certains pensent haut et fort que la réglementation ça suffit, si on veut, à l'avenir éviter des inondations catastrophiques, on ne peut pas laisser tout faire selon les intérêts de chacun.

La gestion globale de l'axe seine et de l'estuaire constitue une priorité en terme d'équilibre environnementale de notre région, c'est pourquoi nous accompagnons, entre autre le travail du GIP Seine-Aval qui assure la maîtrise d'ouvrage du programme de recherche Seine-Aval en développant les outils d'aide à la décision adapté à ce territoire et en priorisant les sites à renaturer. Car aujourd'hui, l'un des enjeux majeurs est bien la reconquête environnementale de l'estuaire. L'estuaire de la Seine, dois-je le rappeler est l'un des estuaires les plus pollués d'Europe. Nous avons donc encore beaucoup à faire.

Concernant les zones côtières, nous soutenons aussi les études et programmes relatifs à la protection du littoral. Et c'est dans cette perspective que vient de se créer le réseau d'observation du suivi de l'évolution du littoral Normando-Picard qui permettra d'être particulièrement vigilant quand aux phénomènes naturels qui ont impact sur la côte mais aussi les choix d'aménagements qui ont un impact réelle sur la gestion du trait de côte.

Nous accompagnons aussi tout ce qui contribue à restaurer la biodiversité dans les milieux aquatiques.

**Le cinquième rapport concerne une politique majeure de la région, celui de l'énergie.**

Répondre aux enjeux climatiques et réduire nos émissions de gaz à effet de serre en baissant les consommations énergétiques, en développant une politique d'efficacité énergétique et en favorisant le développement des énergies renouvelables telles sont nos priorités dans ce domaine. Dans une région qui est productrice d'énergies non durables, non renouvelables et très polluantes, mais aussi très consommatrices d'énergie, nous détenons un record dont nous souhaiterions bien nous passer, celui de la région la plus émettrice de gaz à effet de serre par habitant. Il est donc vital de changer de curseur. Pour cela nous devons agir par un ensemble d'outils et de mesures concrètes comme cela a été préconisé en partie dans le SRADT adopté en 2006.

**Mise en place d'un nouveau dispositif : le chèque énergie.**

Les aides aux équipements en énergie renouvelable (poêle à bois, chauffe-eau solaire, etc ...) vont faire place en 2011 au nouveau dispositif « le chèque énergie ». Fruit d'un travail entamé depuis plusieurs mois, il s'agit d'offrir aux haut-normands en particulier les plus modestes d'entre eux, la possibilité d'effectuer les travaux les mieux adaptés à leur habitation (isolation ou équipements en énergie renouvelables) et ainsi leur faire baisser leur charge énergétique. **Le chèque énergie aura deux faces : un chèque énergie audit et un chèque énergie travaux. En effet, l'obtention du chèque énergie travaux est conditionnée à la réalisation d'un diagnostic énergétique préalable, cela renforce bien évidemment l'efficacité du dispositif.**

Dans le cadre des lois Grenelle nous devons mettre en place le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie que j'ai cité ci-dessus. Co-élaboré par l'Etat et la région, il devra définir les objectifs et orientations stratégiques sur la demande énergétique, le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

Nous allons aussi effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine de la région et sur ses compétences. De plus, il sera nécessaire d'adapter le Plan Climat Energie adopté en juin 2007 pour le faire évoluer en plan climat énergie territorial avec de nouvelles mesures.

Nous continuerons toute notre politique de soutien aux opérations exemplaires de construction ou de réhabilitations de bâtiments intégrant une grande performance énergétique ainsi que des aspects environnementaux, architecturaux mais aussi de mobilité (les modes d'accessibilité de tel ou tel équipement).

**Dans le cadre du soutien au développement des énergies renouvelables, il sera apporté une attention particulière à la filière biomasse –énergie, une étude est engagée pour définir une stratégie régionale « bois énergie » visant notamment à permettre la rencontre offre/demande dans de bonnes conditions économiques et environnementales.** La filière bois qui aujourd'hui représente 10 000 emplois dans notre région ne demande qu'à continuer de s'organiser et de se développer.

Nous continuerons l'accompagnement de la filière solaire thermique en soutenant les installations destinées à la production d'eau chaude et concernant le solaire photovoltaïque

nous allons faire évoluer le dispositif qui a connu un grand succès. Il s'agit maintenant de soutenir le photovoltaïque dans des opérations exemplaires.

Dans le cadre de l'appel à projet Energies, certains dispositifs évolueront en cohérence avec nos objectifs.

Enfin, pour valoriser nos connaissances et sensibiliser les différents acteurs, nous allons continuer à développer le réseau espaces infos énergie, la réalisation de thermographies aériennes infrarouges. De plus, nous continuons l'accompagnement du pôle régional « qualité environnementale des bâtiments » ce qui permet d'intégrer une vraie évolution dans les pratiques des professionnels du bâtiment, acteurs indispensables de la nouvelle politique énergétique.

Et enfin, **nous lancerons officiellement l'observatoire climat énergie en partenariat avec l'Etat, les deux départements et Air Normand.** Il permettra, entre autre, d'identifier les gisements d'économie d'énergie, d'apporter des outils d'aide à la décision et de mesurer l'efficacité des politiques publiques notamment au regard des émissions des gaz à effet de serre.

**Le sixième rapport présente la politique en faveur du patrimoine naturel pour connaître, préserver et restaurer les milieux naturels sensibles et la biodiversité.** L'Union Européenne s'est engagée à enrayer le déclin de la biodiversité, la région doit aussi agir dans ce sens. Autant la conférence à Copenhague sur le climat a été un échec, celle de Cancun qui se tient actuellement ne donne pas beaucoup d'espoir, autant celle de Nagoya sur la biodiversité, a redonné quelques espoirs en la matière.

Le patrimoine naturel haut-normand est très riche tant sur le plan des paysages que des milieux naturels. La région présente une diversité biologique importante, des milieux d'exception tel le littoral, l'estuaire de la Seine, elle possède une large palette d'écosystèmes très riches du point de vue floristique et faunistique. Patrimoine riche mais fragile et fragilisé. C'est pourquoi, il a été défini dans le SRADT qu'il était nécessaire de trouver un nouvel équilibre, en assurant un développement soucieux de l'environnement

Ainsi cette politique est portée sur la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des milieux naturels hauts normands. En accompagnant, les travaux du conservatoire des sites naturels, du conservatoire nationale botanique de Bailleul ainsi que le conservatoire de

l'espace littoral et des rivages lacustres, ainsi qu'aux associations environnementales, nous répondons à ces objectifs. Dans ce cadre, nous continuerons et développerons nos actions qui consistent à accompagner des études visant à l'élaboration de plans de gestion écologique, à soutenir les primo aménagements de restauration des sites et aider à l'acquisition de site écologiques remarquables.

La biodiversité est enfin reconnu comme étant majeur pour un développement harmonieux de nos sociétés. Ainsi, il est désormais réaffirmé dans la loi Grenelle 2 la nécessité de préserver la biodiversité. Ainsi doit être mis en œuvre une stratégie régionale de la biodiversité et notamment la constitution d'ici 2012 d'un réseau écologique national à partir de trames vertes et bleues régionales.

**Cela se fera dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique qui sera co-élaboré entre l'Etat et la région.** C'est un chantier d'une grande importance qui s'ouvre dans notre région car cela permettra d'identifier et de préserver ce qui doit l'être. Toujours dans cette problématique, la région à travers son observatoire de la biodiversité s'est dotée d'un outil essentiel pour développer les connaissances, les partager et orienter les décisions publiques en matière d'aménagements du territoire. Il s'agira au cours de l'année 2011 de lui donner toute sa dimension en mettant en réseau les acteurs et les données pour effectuer l'analyse et le suivi de l'état de la biodiversité dans notre région.

Par ailleurs, un autre outil qui nous sera aussi très précieux et que nous pourrons présenter en début d'année car sa la réalisation se termine, c'est l'un atlas des paysages construit en partenariat avec l'Etat, les deux départements et l'aide d'un cabinet. Ce dernier permet d'avoir l'évolution historique des paysages sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un état des lieux partagé sur les réalités géographiques et socio-culturelles de notre région.

**Puis le dernier rapport que je vous présente concerne le soutien des entreprises sur des investissements en faveur de l'environnement et la promotion des modes de déplacements doux.**

Concernant le premier dispositif qui s'inscrit dans une démarche de recherche d'efficacité énergétique, il sera retravaillé en relation avec l'appel à projet Energie. Les aides apportées par la Région vont être reconditionnées avec des orientations plus fortes pour promouvoir la réduction de la consommation énergétique dans le bâtiment, stimuler et accélérer la conversion écologique de l'appareil productif de la Haute-Normandie et enfin pour encourager et développer la production d'énergies renouvelables.

Comme vous avez pu le constater, la politique environnementale de la région protège, préserve, agit, développe éduque, elle met en place un certain nombre d'outils de connaissance, d'aide à la décision, un certain nombre de schémas dont les autres politiques devront bien évidemment tenir compte sinon cela n'aurait aucun sens. Il s'agit bien d'être en cohérence avec nos connaissances, nos discours, nos orientations et nos actes.